

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/215

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 8
Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

¹ Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

² Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

³ Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

⁴ A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

⁵ A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

⁶ A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

⁷ A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt⁶, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke⁵, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi⁷, Valérie Marion², Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik¹, Christian Amar Henni³, Christine Tisserand, Claude Stillen⁴, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémitra Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Sandanakichenen Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
25 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/215

Ressources Humaines

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

CONSIDERANT que la gestion des emplois communaux nécessite une adaptation régulière du tableau des effectifs, notamment en fonction des besoins de la collectivité au regard de ses objectifs en matière de gestion des emplois et des compétences ainsi que des mouvements de personnel,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les emplois permanents du personnel communal,

APRES DELIBERATION

DECIDE de modifier les grade ou cadres d'emplois et/ou le temps de travail :

- Modification du grade d'Adjoint technique à temps complet en un grade d'adjoint administratif territorial à temps complet (poste de gestionnaire de location de salles)
- Modification du grade de technicien à temps complet en un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (responsable atelier Garage)
- Modification du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un grade d'adjoint technique à temps complet (mécanicien)
- Modification du grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe en un grade d'adjoint technique territorial (gardien école)

2025/

DECIDE de créer un poste :

- Création d'un poste de Gestionnaire fonctionnel informatique, Bureautique et Réseau en charge des écoles au grade d'adjoint administratif territorial

PRECISE que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **01 JUIL. 2025**

Publié le : **01 JUIL. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 01/07/2025 à 15:01

